

LE CNAS*, UNE VERITABLE OFFRE D'ACTION SOCIALE ADAPTÉE À VOS ATTENTES ?

DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Ce mardi 30 mai, vous avez tous reçu un lien vous orientant vers le mot d'Emmanuelle Rousset, Éluée déléguée aux ressources humaines et au dialogue social, pour la mort du CASDEC au bénéfice du CNAS.



*(CNAS : Comité National d'Action Sociale)

L'ARGUMENTAIRE DE MADAME ROUSSET POUR LE CNAS :



➤ MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DU CNAS POUR LES AGENTS ?

Mais les locaux du CASDEC sont à Rennes alors que le CNAS se situe à Laval !

À Rennes, nos collègues sont disponibles pour toutes les prestations, avec des possibilités d'effectuer les démarches de façon dématérialisée pour celles et ceux qui le souhaitent.

➤ L'ACCÈS POUR TOUS AUX VACANCES ET DES AIDES FINANCIÈRES PLUS ATTRACTIVES ?

Mais l'accès pour tous est déjà effectif au CASDEC ! De plus, il n'y a pas eu de tableau comparatif fiable entre les offres d'organisme d'action sociale avec celle du CASDEC !

➤ DES PROCÉDURES ACTUELLES TROP COMPLEXES ET DES PRESTATIONS PEU LISIBLES ?

Mais quelles démarches seront facilitées avec le CNAS, alors que tout devra se faire par mail ? Le CASDEC vient de recruter une agente en communication afin d'aller dans les services faire la promotion de son catalogue d'offres.

➤ LE CHOIX DU CNAS

- Pour une offre massive et diversifiée ?

Mais tout comme le catalogue des prestations du CASDEC davantage ancré dans notre région et en lien avec la demande de ses adhérents ! Il s'adapte continuellement, au fil des ans, aux besoins des agents.

- Une offre qui évolue rapidement ?

Si telle était la volonté de sa Présidente, le CASDEC pouvait revoir son offre à chaque Conseil d'Administration ou lors des commissions. Mais encore faudrait-il en avoir l'ambition et les subventions qui correspondent !

- Des démarches dématérialisées avec des ambassadeurs ?

Qui seront les ambassadeurs ? Des agents administratifs déjà ambassadeurs des formations, plan de déplacement, gestionnaire des congés, etc... Ils devront également s'occuper de la dématérialisation des documents à fournir au CNAS lors des dossiers de prestations ?

- Des conditions financières plus intéressantes ? C'est faux. Voici des contre exemples :

	CNAS	CASDEC
Médaille d'argent (20 ans)	170 €	170 €
Médaille de vermeil (30 ans)	185 €	200 €
Médaille d'or (35 ans)	245 €	290 €
Départ à la retraite	170 € + 10 € / an au-delà de 5 ans	Entre 5 et 14 ans : 582 € au-delà de 15 ans : 735 €
Chèques Lire et Culture	-25%	35 % 220 € par agent ou couple + 100 € par enfant de - 25 ans fiscalement à charge.
Plan épargne Chèques-Vacances	Participation fonction du QF mais également de votre épargne de 50 € (tranche 3) à 140 € (tranche 1).	Participation fonction du QF de 350 € (QF 1) à 70 € (QF 10).
CESU	Commande maximum annuelle : 1 430 € Participation CNAS : 20% => 286 euros sur montant total de 1430 euros. Valeur nominale du chèque : 13 euros	Commande maximum annuelle : 200 € Participation CASDEC en fonction du QF de 30 € à 120 € Valeur nominale du chèque : 20 euros
<i>Notons que les agents utilisent très peu les chèques CESU</i>		

NOS ARGUMENTS POUR CONSERVER LE CASDEC :

- Les vacataires, les contractuels sur emploi non permanent, les retraités, ... ne pourront pas adhérer au CNAS,
- Si hier, il était possible de cumuler des aides du CASDEC et de la DRH sur certaines prestations (vacances des enfants, ...), demain, avec une gestion à la DRH, cela ne sera plus possible.
- Comment seront gérés les dossiers de la commission sociale ? par qui ?
- Le CASDEC connaît les dossiers d'action sociale et les attentes des collègues. Ces dossiers ont toute leur place au sein du CASDEC, si les subventions étaient à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui, nos collectivités semblent prêtes à ouvrir les cordons de la bourse, mais jusqu'à combien ?



AVEC LE CNAS, LES AGENTS DE NOS COLLECTIVITÉS SERONT EN CONCURRENCE AVEC DES AGENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE NATIONAL !

La règle des premiers inscrits/premiers servis sera la règle. En fonction de votre métier et contraintes pour la pose de vos congés, vous risquez de ne jamais voir vos souhaits validés.

LES RÉSERVES FINANCIÈRES DU CASDEC SERAIENT TROP IMPORTANTES ?

- Les réserves financières servent à pouvoir payer les factures liées aux prestations données aux agents dans les périodes entre les versements des subventions par les collectivités adhérentes.
- De plus, sur des réserves de 400 000 €, la création d'une nouvelle prestation qui serait budgétée à hauteur de 100 000 € devrait être supprimée au bout de 4 ans en raison d'une impossibilité de la budgéter avec le taux de recette actuelle.

Lors du passage au CNAS, nos collectivités n'auront aucune possibilité de ne pas respecter le contrat et devront suivre les augmentations votées par les organes dirigeants du CNAS.

Vous avez la parole – interpelez-nous !